https://dieppe-ouest.circonscription.ac-normandie.fr/?Axes-de-reflexion-et-de-formation

Axes de réflexion et de formation

- Pédagogie - Animations pédagogiques - Archives ressources des formations - Année scolaire 2014-2015 -

Date de mise en ligne : samedi 1er novembre 2014

Copyright © Circonscription de Dieppe Ouest - Tous droits réservés

Il est indispensable, dans chaque école, chaque groupe scolaire ou chaque regroupement d'observer l'évolution des performances des élèves, de tirer les enseignements des différentes évaluations mises en œuvre et de repérer les pratiques pédagogiques efficientes afin d'apprécier la pertinence des actions reconduites pour améliorer la réussite scolaire.

Cette analyse et ces constats serviront de base à l'élaboration de l'avenant 2014-2015 qui doit :

•répondre aux besoins mis en évidence par l'exploitation des évaluations en place dans l'école,

•utiliser les possibilités offertes par les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté pour réduire l'échec scolaire,favoriser la réussite éducative et améliorer la fluidité des parcours individuels,

•s'inscrire dans le cadre réglementaire en vigueur (Refondation de l'école, rythmes scolaires, programmes, socle commun),

•appliquer les principes et les quatre priorités définis dans la circulaire de préparation de la rentrée 2014 (circulaire nÂ°2014-068 du 20-05-2014 - BO nÂ°21 du 22 mai 2014)

•mettre en œuvre les priorités académiques et départementales dans le cadre du projet académique et du projet de circonscription

Cette analyse et ces constats doivent également permettre d'identifier les besoins de réflexion et de formation, non pas de chaque enseignant en fonction de ses envies ou de ses centres d'intérêt professionnels ou personnels, mais d'une équipe, d'un collectif dans son ensemble.

Cette analyse et ces besoins seront transmis, pour le 15 octobre 2014 au niveau de la circonscription, à l'aide de l'imprimé en annexe à la présente note ;

L'école, pour mener ce travail, peut solliciter la circonscription et demander qu'un formateur soit en mesure de l'accompagner pour tout ou partie des 6 heures.

L'ensemble de ce parcours de réflexion fera l'objet d'un écrit « diffusable » et « communicable », en interne au niveau de l'école ou plus largement au niveau d'autres écoles de la circonscription (formalisation).

UNE DIMENSION COLLECTIVE

Pour favoriser la dimension collective de cette élaboration et pour donner sens à la continuité des apprentissages, les écoles se regrouperont par groupes scolaires (maternelle et élémentaire au sein d'un même secteur) ou par RPI. Les quelques écoles primaires isolées au sein de la circonscription peuvent poursuivre leur regroupement avec l'école ou le RPI le plus proche.

ACCOMPAGNEMENT

Chaque regroupement d'écoles sera accompagné par un conseiller pédagogique dont la mission sera :

1. d'aider à la mise en œuvre de la réflexion ;
2. d'accompagner la réflexion dans le temps ;
3. d'intervenir le cas échéant pour faire progresser la réflexion (ou de trouver le formateur susceptible de faire évoluer la réflexion) ;
4. de veiller à la formalisation de la réflexion et à son éventuelle diffusion.

POUR RAPPEL

Copyright © Circonscription de Dieppe Ouest

- Brigitte BARTHÉLÉMY est chargée d'accompagner les écoles des secteurs des collèges G.Braque de DIEPPE et J.Cocteau d'OFFRANVILLE.
- Oliver LEDUC est chargé d'accompagner les écoles des secteurs des collèges C.Delvincourt de DIEPPE et J.Malaurie de LONGUEVILLE SUR SCIE.
- Brigitte BARTHÉLÉMY et Marie-Jo ELOY sont chargées conjointement d'accompagner les écoles du secteur du collège R.Coty d'AUFFAY.

Copyright © Circonscription de Dieppe Ouest